





REUNION D'INFORMATION TOUS MODES D'ACCUEIL

Mairie du 19^{ème} arrondissement Place Armand Carrel

LES DIFFERENTS MODES D'ACCUEIL

Chacun de ces accueils peut être en gestion municipale ou associative.





PRÉSENTATION

Dans le 19^{ème} arrondissement, il existe de nombreuses solutions adaptées à votre situation et à vos attentes.

MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL

- Assistant.e maternel.le employé.e par des particuliers
- Garde à domicile simple ou partagée: auxiliaire parental.e/ garde d'enfants A et B

MODES D'ACCUEIL COLLECTIF

- Crèche familiale, avec un.e assistant.e maternel.le agréé.e : 4 municipales et 3 associatives
- Crèche collective : 37 municipales et 23 associatives
- Crèche parentale : 5
- Crèche en appartement : 8
- Halte-garderie : 11 municipales et 5 associatives
- Jardin d'enfants : 3 municipaux et 1 associatif
- Jardin d'enfants pédagogique : 4

Ces établissements proposent des contrats d'accueil en adéquation avec les besoins des familles. Certains établissements assurent un multi-accueil associant : l'accueil régulier à temps plein et à temps partiel.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

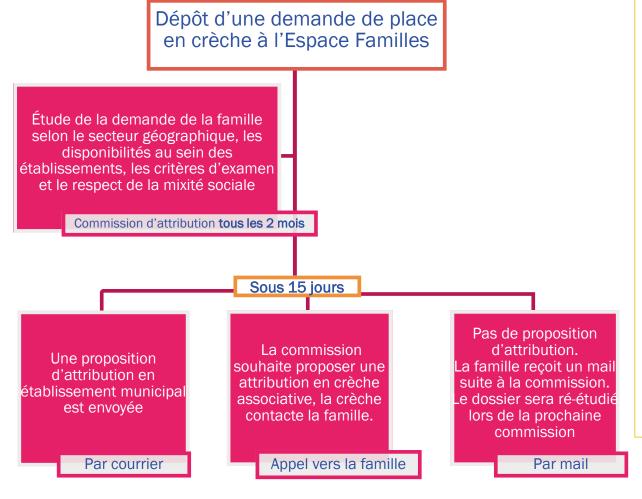
Les dépôts de demande de place en crèche se font à partir du 6^{ème} mois de grossesse sur rendez-vous (à prendre sur le site internet de la Mairie du 19^e)

- à l'Espace Familles de la Mairie :
 - du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h et le jeudi jusqu'à 19h30
 - au 01 44 52 29 19 ou par mail : rubrique « contact » du site internet de la mairie du 19e
- Pour certains établissements, le dépôt se fait directement auprès de la ou du responsable :
 - Jardin d'enfants municipal
 - Jardin d'enfants pédagogique
 - Halte-garderie

Plus d'informations : <u>www.mairie19.paris.fr/ma-mairie/petite-enfance/modalites-d-inscription-175</u>



COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE



Critères de priorité:

- Foyers où les deux parents travaillent
- Familles monoparentales
- Parents en voie d'insertion.
- Enfants en situation de handicap
- Enfants adoptés
- Naissances multiples
- Grossesses précoces
- Signalements de l'enfance en danger
- Couples d'étudiants
- Continuité du mode de garde pour les familles emménageant dans le 19^e arrondissement

Aucun critère ne donne droit automatiquement à une place en crèche.

Vous pouvez consulter l'état de votre demande de place en crèche via le TELESERVICE



LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE



Service territorial de PMI, 29 rue de l'Ourcq 01 71 28 18 21



LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Les centres de PMI du 19e

- 6, rue Clavel 01.44.52.57.16
- 11 bis, rue Curial 01.40.36.67.20
- 52, avenue de Flandre 01.44.72.09.35
- 8, rue Henri Verneuil 01.40.38.84.60
- 10, rue de Thionville 01.40.34.26.52
- 13, rue Rébeval 01.42.01.15.28
- 3, rue du Hainaut 01.44.52.81.15
- 7, place Rhin et Danube 01.53.72.83.82
- 10, rue Henri Ribière 01.53.38.95.03 fermé

Le centre de santé sexuelle

■ 12, rue Gaston Tessier en face de la sortie du RER Rosa Parks Prise en charge de la santé sexuelle (contraception, avortement, dépistages des infections sexuellement transmissibles, violences, excision...)





LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

LES ACTIVITES DANS LES CENTRES DE PMI DU 19ème ARRONDISSEMENT DE PARIS (T

		LES ACTIVITES	DANS LES CENTR	ES DE PMI DU 1	9ème ARRONDIS	SEMENT DE PARIS	(т6)
	PMI THIONVILLE 10, rue de Thionville T: 01 40 34 26 52 Metro: Ourcq ou Crimée	PMI REBEVAL 13, rue Rébeval T: 01 42 01 15 28 Metro : Belleville	PMI H.RIBIERE FERMEE 8-10, rue Henri Ribière T: 01 53 38 95 03 Metro: Place des Fêtes	PMI H.VERNEUIL 8, rue Henri Verneuil T: 01 40 38 84 60 Métro: Crimée	PMI RHIN ET DANUBE 7, pl.Rhin et Danube T: 01 53 72 83 82 Metro: Danube	PMI HAINAUT 3, rue du Hainaut T : 01 44 52 81 15 Metro: Ourcq	PMI CURIAL 11, bis rue Curial T: 01 40 36 67 20 Metro: Riquet
GROUPE FUTURS PARENTS						Le jeudi 14h-16h 18 janvier 2024 15 février 2024 21 mars- 2024 18 avril 2024 16 mai 2024 20 Juin 2024	
PROMENADE DANS LE 19e ARRONDISSEMENT Futurs parents et parents d'enfants de moins d'un an	Le jeudi de 10h à 11h30						
ATELIER MASSAGE De la naissance à 4 mois		Le vendredi de 14h à 16h sur inscription				le jeudi de 14H30 à 15h30 sur inscription	Le lundi de 10h et 12h sur inscription
ATELIER BEBES -PARENTS De la naissance à l'âge de la marche.	Le jeudi de 14h à 16 h	Le mardi de 14h30 à 16h30		Le vendredi de 14h30 à 16h	le jeudi de 14h30 à 16H30 à partir de 2 mois		
ATELIER DE SOCIALISATION JEUX LIBRES Accueil jeux à partir de la marche					Le jeudi de 14h30 à 16h30 jusqu'à 3 ans		
ALLAITEMENT ET SEVRAGE							
EVEIL DU TOUT PETIT De la naissance à la marche						Le mardi de 14h30 à 16h30	
VOTRE ENFANT LE LIVRE ET VOUS				Le mardi 10h-11h 9 janvier 2024 6 février 2024 12 mars 2024 2 avril 2024 14 avril 2024 25 juin 2024			
ATELIER MOTRICITE dès les premiers déplacements							
ATELIER PORTAGE						mercredi matin (9h à 12h) sur inscription	"atelier portage en écharpe" le jeudi après -midi sur inscription
PREPARATION A LA NAISSANCE Futurs parents			éférable de téléphoner av			Le lundi de 14h30 à 16h30 sur inscription	



LA PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

GROUPE FUTURS PARENTS

Votre enfant va naître et vous vous posez de nombreuses questions concernant la grossesse, la préparation à la naissance, l'accouchement, le retour à domicile, les besoins du nouveau-né, l'allaitement, le suivi médical de l'enfant, les aides et relais de proximité, les lieux ressources en lien avec la parentalité, la reprise du travail,

Pour y répondre les sages-femmes et les infirmières puéricultrices du 19ème vous proposent des temps d'échanges, sur inscription en centre de PMI.



Atelier gratuit, sur inscription, au 01 44 52 81 15

DATES ET LIEUX DE RDV

- Jeudi 18 janvier 2024 de 14 h à 16 h
- · Jeudi 15 février 2024 de 14 h à 16 h
- Jeudi 21 mars 2024 de 14 h à 16 h
- Jeudi 18 avril 2024 de 14 h à 16 h
- Jeudi 16 mai 2024 de 14 h à 16 h
- Jeudi 20 juin 2024 de 14 h à 16 h

À la PMI du Hainaut : 3 rue du Hainaut, Paris 19ème

Métro 5 : Ourca

PROMENADE DANS LE 19ème ARRONDISSEMENT



Pourquoi?

- Sortir pour un temps convivial à la découverte du quartier
- professionnels de la petite enfance

Pour Qui?

Les parents d'enfants de moins d'un an et les futurs



- Échanger autour de la naissance de
- votre bébé avec d'autres parents et les
- Profiter des bienfaits de la marche

PROGRAMME– janvier à juin 2024					
Jeudi 18 Janvier	14h30 à 16h00 🚊	Métro 5 : Laumière			
Jeudi 08 Février	10h00 à 11h30 💂	Parc des Buttes Chaumont, entrée Mairie Métro 5 : Loumière Bus 48, 60, 75 : Armand Carrel - Mairie du 19 ^{tme}			
Jeudi 14 Mars	10h00 à 11h30 🚊	Métro 5 : Laumière			
Jeudi 04 Avril	0 10h00 à 11h30 二	Métro 5: Laumière			
Jeudi 16 Mai	10h00 à 11h30 📮	Parc des Buttes Chaumont, entrée Mairie Métro 5 : Loumière Bus 48, 60, 75 : Armand Carrel - Mairie du 19 ^{9 ma}			
Jeudi 13 Juin	0 10h00 à 11h30 💂	Parc des Buttes Chaumont, entrée Mairie Métro 5 : Loumière Bus 48, 60, 75 : Armand Carrel - Mairie du 19 ⁵ 770			



Atelier gratuit, sur inscription, en laissant un message aux Puéricultrices de secteur : Camille CARQUIS (07.88.69.44.65) ou Chloé BERTHELOT (06.75.21.73.53) ou Marie HEBRARD (06.77.91.20.90) avec vos coordonnées.

à Paris



LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Les lieux d'accueil enfants-parents sont des espaces conviviaux et ludiques aménagés pour favoriser l'éveil et le jeu des enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent.

Rencontres sans rendez-vous, gratuites (une contribution libre peut-être demandée) et confidentielles

3 lieux dans le 19ème:

- LA FONDATION ŒUVRE DE LA CROIX SAINT-SIMON : 0/4 ans Le Coquelicot – 15, place du Maroc 01 40 34 63 95
- CENQUATRE-PARIS: 0/5 ans
 Maison des Petits 5, rue Curial 01 53 35 51 21
- ABC PUERICULTURE (REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) : 0/4 ans Crèche d'Histoire d'Ours, 16, rue Riquet, Paris 19e Sur inscription uniquement - De 9h45 à 10h30 ou de 10h45 à 11h30 reaap@abcpuericulture.com

MODE D'ACCUEIL INDIVIDUEL



JUIN 2019 11



GARDE A DOMICILE AUXILIAIRE PARENTALE /GARDE D'ENFANTS A et B

Ce mode d'accueil est régi par le Code du Travail et la Convention Collective Nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Caractéristiques:

- Recrutement par les parents ou par un prestataire
- Garde simple ou partagée
- Combinaison possible avec un autre mode d'accueil
- Au domicile de la famille
- Horaires fixés par la famille
- Tarif : contrat établi entre l'employeur parent ou le prestataire
- Pour en savoir plus :

Monenfant.fr (CAF) ; **Pajemploi** (URSSAF pour les différentes déclarations) ; **Fepem.fr** ; **Particulieremploi.fr** ; **Servicepublic.fr** (information générale sur ce mode d'accueil) ; **cesu.urssaf.fr** ; **servicesalapersonne.gouv.fr** (organismes agréés pour la garde à domicile)

Les Relais Petite enfance :

- organisation et animation de rencontres collectives pour les enfants et leurs auxiliaires ;
- accompagnement et professionnalisation des auxiliaires parentales.



ASSISTANT.E MATERNEL.LE EMPLOYÉ.E PAR UN PARTICULIER

Accueil d'enfants de façon régulière, à temps plein ou partiel, durant la journée, au domicile d'un.e assistant.e maternel.le employé.e par les particuliers. Un contrat est signé entre le particulier employeur et l'assistante maternelle.

- L'assistant.e maternel.le est formé.e, et agréé.e par la Ville de Paris
- L'assistant.e maternel.le est suivi.e dans sa pratique professionnelle par l'équipe du service d'agrément des assistant.e.s maternel.le.s et familial.e.s (SAMF), à travers des visites à domicile et des ateliers animés par les éducatrices de jeunes enfants dans les Relais Petite Enfance et ses antennes.
- Le SAMF est composé d'une secrétaire qui donne les premiers renseignements, d'assistantes sociales, éducatrices de jeunes enfants, médecins et psychologues. Renseignements et listes d'assistant.e.s maternel.le.s disponibles, auprès du SAMF au 01 71 28 18 09. Rendez-vous avec une assistante sociale qui vous recevra au 29 rue de l'Ourcq, pour avoir des informations sur les spécificités de cet accueil.
- L'assistant.e maternel.le peut se rendre au Relais Petite Enfance (RPE) : lieu animé par une Éducatrice de Jeunes Enfants et spécialement aménagé pour les jeunes enfants et y échanger sur ses pratiques professionnelles.

L'assistant.e maternel.le :

- Est désectorisé.e et agréé.e pour un accueil de 1 à 4 enfants, à partir de 2 mois et demi
- Garde l'enfant sur des horaires fixés en fonction des besoins des familles
- Est rémunéré.e selon le tarif contractualisé avec le particulier employeur.

MODES D'ACCUEIL COLLECTIF MUNICIPAUX ET ASSOCIATIFS





CRÈCHE FAMILIALE

Une crèche familiale accueille les enfants de façon régulière, à temps plein ou temps partiel, durant la journée au domicile d'un.e assistant.e maternel.le employé.e soit par la Mairie de Paris soit par une structure associative.

Des temps collectifs sont proposés dans les locaux de la crèche familiale, ainsi que des ateliers d'éveil animés par des éducatrices de jeunes enfants.

Un contrat est signé entre la familles, l'assistant(e)maternel(le) et la crèche familiale. Toutes les démarches administratives sont faites à la crèche familiale.

Des visites régulières au domicile des assistantes maternelle sont organisées par les responsables et les éducateurs.trices de jeunes enfants.

- Inscription :
 - à l'Espace Familles, de la Mairie du 19e pour les établissements municipaux
 - et au sein de la structure pour les établissements associatifs
- Âge : 2 mois ½ à 3 ans
- Horaires:
 - De 7h30 à 18h30, pour les établissements municipaux
 - De 8h à 18h30 19h, pour les établissements associatifs
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2



CRÈCHE COLLECTIVE

Accueil par une équipe pluridisciplinaire, fonctionnant à partir d'un projet d'établissement s'intégrant dans une politique globale de la petite enfance de la Ville de Paris.

- Inscription:
 - à l'Espace Familles de la Mairie du 19^e pour les structures municipales
 - et au sein des structures pour les structures associatives
- Age: 2 mois ½ à 3 ans.
- Accueil: du lundi au vendredi.
- · Horaires:
 - crèches municipales : 8h à 18h30
 - crèches associatives : horaires variables
- Périodes de fermeture
- A temps plein ou à temps partiel de façon régulière ou occasionnelle
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2



CRÈCHE EN APPARTEMENT

Accueil en petit effectif (8 à 15 enfants), répartis sur plusieurs appartements.

- Inscription directement auprès de la structure
- Age: 2mois ½ 3 ans
- Horaires: 8h-19h (pour certaines structures à partir de 7h30 et jusqu'à 21h)
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2



CRÈCHE PARENTALE

Les parents participent à l'accueil des enfants, avec la collaboration de professionnels qualifiés.

- Gestion : association de parents
- Inscription directement auprès de la structure
- Age : de 2 mois ½ à 3 ans
- Horaires variables selon la structure.
- Temps plein ou temps partiel
- Tarifs en fonction des structures



HALTE-GARDERIE

Lieu d'accueil aménagé encadré par une équipe de professionnels pluridisciplinaires.

- Inscription directement auprès de la ou du responsable
- Pas de sectorisation selon le domicile
- Accueil à temps partiel de façon régulière ou occasionnelle (demi journée 8h30-12h30 puis 13h30-17h30) ou en journée complète pour les HG Quai du Lot, Henri Verneuil, boulevard Macdonald, rue Bouret, rue Curial.
- Age : de 3 mois à 3 ans selon l'agrément de l'établissement
- Horaires: 8h30 à 17h30, pour les structures municipales et variable pour les structures associatives
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2



JARDIN D'ENFANTS

Accueille et accompagne l'enfant jusqu'à son entrée à l'école maternelle ou en jardin d'enfants pédagogique.

- Inscription directement auprès de la structure municipale ou associative
- Accueil à temps plein ou temps partiel
- Age : **2 à 4 ans**
- Horaires :
 - de 8h à 18h30 pour les structures municipales
 - Variable selon les structures associatives
- Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources n-2
- Fermeture 5 semaines l'été et 15 jours aux congés scolaires d'hiver



JARDIN D'ENFANTS PÉDAGOGIQUE

Accueille les enfants afin de les accompagner jusqu'à leur rentrée en école élémentaire, tout en suivant le programme de l'Éducation Nationale.

- Inscription directement auprès de la structure
- Age : 2 ans 1/2 à 6 ans
- Horaires: de 8h15 à 17h00, sauf le mercredi de 8h15 à 11h30, avec relai au centre de loisirs l'après midi.
- Attention, ces établissement sont fermés durant les vacances scolaires.
- Tarif selon le quotient familial (de 2,62€ à 149,90€ par mois sur 10 mois)



TARIFICATION

ALLEGE AFRICANS FAMILIALES Caf

COMMENT SONT FINANCÉS LES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE?

La Ville de Paris, la CAF de Paris et les familles des enfants accueillis participent au financement des établissements d'accueil de la petite enfance.

COMMENT SONT FIXÉS LES TARIFS FAMILIAUX?

Les tarifs sont fixés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Ils sont calculés en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge.

Ce tarif proportionnel est encadré, pour les plus bas et les plus hauts revenus, par un tarif plancher et un tarif plafond.

LE TARIF PLANCHER est calculé sur la base du revenu de solidarité active mensuel d'une personne seule avec un enfant, déduction faite du forfait logement, soit 754,16€ mensuels depuis le le janvier 2023.

LE TARIF PLAFOND est calculé sur la base d'un revenu fixé à 7145€ mensuels par délibération du Conseil de Paris des 7 et 8 juillet 2008.

COMMENT CALCULER VOTRE TARIF?

Les ressources à prendre en compte sont l'ensemble de celles déclarées perçues et figurant sur l'avis d'imposition avant abattement (revenus, ressources foncières, locations mobilières etc.).

POUR CALCULER VOTRE TARIF Vous devez :

- Calculer vos ressources mensuelles, en divisant vos revenus annuels par 12.
- Se Calculer votre tarif journalier ou horaire en multipliant vos ressources mensuelles par le taux d'effort adapté à votre nombre

Plus d'informations:

https://www.paris.fr/pages/petite-enfance-les-demarches-217#estimation-du-cout-des-differents-modes-daccueil https://www.paris.fr/pages/l-accueil-en-creche-21413

d'enfants à charge au titre des prestations familiales.

- Un tarif dérogatoire s'applique aux familles d'enfants en situation de handicap allocataires de l'AEEH (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé), même si l'enfant en situation de handicap n'est pas celui accueilli dans l'établissement (il peut s'agir
- d'un frère ou d'une sœur). Ce tarif s'obtient en multipliant les ressources mensuelles par le taux d'effort immédiatement inférieur à celui correspondant à la composition familiale.
- Ser halte-garderie, le montant total dû sur la durée d'un contrat, établi selon les habitudes horaires prévues et le montant du tarif horaire, est lissé sur l'ensemble des mois de fréquentation (11 mois maximum). Il tient compte des périodes de fermeture de la structure.
- Ser crèche comme en halte-garderie, les contrats, d'une durée d'un an, doivent faire l'objet d'une signature en septembre.

 En crèche comme en halte-garderie, les contrats, d'une durée d'un an, doivent faire l'objet d'une signature en septembre.

 En crèche comme en halte-garderie, les contrats, d'une durée d'un an, doivent faire l'objet d'une signature en septembre.

 En crèche comme en halte-garderie, les contrats, d'une durée d'un an, doivent faire l'objet d'une signature en septembre.

 En crèche comme en halte-garderie, les contrats, d'une durée d'un an, doivent faire l'objet d'une signature en septembre.

 En crèche comme en halte-garderie, les contrats, d'une durée d'un an, doivent faire l'objet d'une signature en septembre.

 En crèche comme en halte-garderie, les contrats d'une d'une signature en septembre.

 En crèche comme en la comme



TARIFICATION

DU 1ec JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023					
	TARIFS JOURNALIERS (Crèches : collectives, familiales ; jardins d'enfants)	TARIFS HORAIRES (Haltes-garderies)			
Composition familiale	Ressources mensuelles x taux d'effort	Ressources mensuelles x taux d'effort			
1 enfant à charge	vos ressources mensuelles x 0,00619	vos ressources mensuelles x 0,000619			
2 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,00516	vos ressources mensuelles x 0,000516			
3 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,00413	vos ressources mensuelles x 0,000413			
4-7 enfants à charge	vos ressources mensuelles x 0,00310	vos ressources mensuelles x 0,000310			
8 enfants ou + à charge	vos ressources mensuelles x 0,00206	vos ressources mensuelles x 0,000206			

Le **revenu plafond** a été fixé à 7145€ depuis le 1er septembre 2008. Le **revenu plancher** a été fixé par la CNAF à 754,16€ au 1er janvier 2023.

DU 1er JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023 (sous réserve de la stabilité des ressources plancher)						
	PLAFONDS JOURNALIERS	NALIERS PLANCHERS JOURNALIERS PLAFONDS		PLANCHERS HORAIRES		
	(Crèches : collectives, fan	niliales ; jardins d'enfants)	(Haltes-garderies)			
1 enfant à charge	44,22 €	4,66 €	4,42 €	0,46 €		
2 enfants à charge	36,86 €	3,88 €	3,68 €	0,38 €		
3 enfants à charge	29,50 €	3,10 €	2,94 €	0,30 €		
4-7 enfants à charge	22,14 €	2,34 €	2,20 €	0,22 €		
8 enfants ou + à charge	14,72 €	1,54 €	1,46 €	0,16 €		



RÉCAPITULATIF

	Type de structure	Horaires	Age	Gestion	Inscription & recrutement	Tarif	
MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL	Garde à domicile Auxiliaire parental.e/garde d'enfants A et B	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement auprès des parents ou d'un prestataire	Suivant la convention collective nationale	
	Assistant.e maternel.le employé.e par un particulier	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement direct auprès des parents		
MODES D'ACCUEIL COLLECTIF	Crèche familiale	7h30/18h30	2mois ½ - 3ans	Municipale Associative	Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure	Selon le quotient familial CAF	
	Crèche collective	8h/18h30	2mois ½ - 3ans	Municipale Associative	Espace Familles de la Mairie Auprès de la structure		
	Crèche en appartement	8h/19h ou 7h30/21h	2 mois ½ - 3 ans	Associative	Auprès de la structure		
	Crèche parentale	Variable	2 mois ½ - 3 ans	Associative	Auprès de la structure	En fonction des structures	
	Halte-garderie	8h30/17h30	3 mois 6 ans	Municipale Associative	Auprès de la structure	Selon le quotient familial CAF	
	Jardin d'enfants municipal	8h/18h30	2- 4ans	Municipale Associative	Auprès de la structure		
	Jardin d'enfants pédagogique	8h15/17h	2 ½ - 6 ans	Municipale	Auprès de la structure		

QUESTIONS ET ECHANGES

